



COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2016

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2016

II. MONTION CONTRE LE CETA (COMPREHENSIVE ECONOMIC TRADE AGREEMENT)

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 28 JUIN 2016

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Tirage au sort – Candidats jurés au titre de l'année 2017
2. Désignation des élus de la ville de Grande-Synthe à la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet DK'Plus de Mobilité
3. Désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'Espace Santé du Littoral
4. Information sur le rapport annuel – Etat de l'accessibilité
5. Création de postes – recrutement d'agents temporaires – Renfort des services été 2016
6. Création et suppression de postes – Modification du tableau des effectifs
7. Indemnité travaux dimanche et jours fériés filière sociale
8. Modalités de retenue pour fait de grève
9. Commission consultative des services publics locaux – Désignation des membres
10. Adhésion ACOPAL

B. PROGRAMMATION

1. Ecoquartier du Basroch – Dossier de réalisation ZAC – Approbation du programme des Equipements Publics
2. Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport annuel d'affectation – année 2015

C. URBANISME–AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Avenant bail emphytéotique CUD – aménagement de voirie route départementale 601
2. Cession S3D CRU Albeck Ilot 3
3. Vente tour Chabrier – Modification

D. CONTRATS - MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 22 mars 2016

E. AFFAIRES EDUCATIVES–SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- 1. Réactualisation de la contribution municipale pour le groupe scolaire Bonpain**
- 2. Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019**
- 3. Signature d'une convention avec l'UNICEF**
- 4. Fermeture et désaffectation de l'école des Deux-Synthe**
- 5. Adhésion à l'association « les Francas » dans le cadre du Projet Educatif Global**
- 6. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations**
- 7. Subvention complémentaire de fonctionnement**
 - 7.1 ASAGS Badminton**
 - 7.2 RUDL**
 - 7.3 Grande-Synthe Fitness**
 - 7.4 O.G.S. Basket**
 - 7.5 O.G.S. Cyclisme**

F. FINANCES

- 1. Modification de l'affectation de la subvention versée en 2016 à la Maison de l'Initiative**
- 2. Décision modificative de crédits – Dépenses / Recettes – Exercice 2016 Budget Principal**

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 30 MARS 2016

PRESENTS :

**M. Damien CAREME, Maire ;
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,
Sabrina KHELLAF, Nicole LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET,
Nadia ZEMBILGOTIAN- SARASSIN, Bernard JUNOT, Najat
BELKALA Adjoints ;**

**Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE, Michel POLLAERT,
Keltoum AMICHI, Sylvain MAZZA, José Martinho DA SILVA,
Karine FAMCHON, Sébastien WALLYN, Nathalie BENALLA,
Karima TOUIL, Evelyne HAEGMAN, Michel DASSONVILLE, Aïcha
ZAOUI, Albert DA COSTA, Chantal VANELLE, Eric FONTAINE,
Sélïma CHABAB, Angélique ROUCOU, Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

**Olivier BERTHE à Damien CAREME, Dany WALLYN à Michel
POLLAERT, Béatrice GOIDIN à Marie-Line VANDENBOSSCHE,
Karima TOUIL à Jean-Christophe PLAQUET jusqu'à son arrivée**

ABSENTS :

**Thomas FRAGA, Claire DELBEKE, Laurent RENAUDIN, Fabienne
BOLLE, Féthi RIAH.**

Je propose que le secrétaire de la réunion soit Benoît CUVILLIER à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur le Maire :

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement lors de notre conseil municipal.

Mesdames, Messieurs, Chers Collèges,

Je souhaitais présenter quelques points d'information avant de passer à l'examen des délibérations de notre conseil municipal.

Le premier concerne une nouvelle mauvaise nouvelle comme malheureusement cela se produit trop souvent depuis longtemps. Nous avons en effet appris, le 14 juin dernier, le décès Bernard SZTERMULA, ancien agent du service communication de la mairie, à l'âge de seulement 66 ans.

Bernard était entré dans la collectivité le 21 novembre 1989 et rédigeait les articles dans le magazine municipal. Il avait fait valoir ses droits à la retraite le 2 août 2009 et n'a donc profité de sa retraite que 7 petites années.

Nous présentons à toute sa famille, originaire comme lui du bassin minier, nos plus sincères condoléances.

La deuxième nouvelle concerne le camp de la linière.

Lors de la visite des ministres de l'Intérieur, Monsieur Bernard CAZENEUVE, et du Logement, Madame Emmanuelle COSSE, ainsi que du Préfet de Région, Monsieur Michel LALANDE, le 30 mai dernier, nous avons signé une convention de cogestion du camp avec l'Etat.

La gestion quotidienne en a été confiée à l'association AFEJI.

Cette convention prévoit la prise en charge intégrale des frais générés par le camp, soit 3,9 millions d'euros par an. 1,2 millions d'euros seront versés à la commune pour la couverture des frais d'électricité, d'eau et de chauffage. 2,7 millions d'euros seront versés à l'AFEJI, pour la couverture des frais de personnel liés à une présence 24H/24 et 7/7, la médiation sociale, l'entretien du camp et toutes les autres missions qui leur reviennent.

Cela répond parfaitement à l'engagement que j'avais pris avec la population de la commune et ici même au conseil municipal, de ne pas faire reposer les frais de fonctionnement sur le budget municipal.

J'ai rencontré le Président de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, pour la prise en charge de coûts d'investissements qui se montent à 1 millions d'euros et pour lesquels, nous allons recevoir une dotation spécifique de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

En effet, je dois d'ailleurs remercier vivement le Président de la Communauté Urbaine d'avoir pris cette initiative ainsi que l'ensemble de mes collègues, Maires de l'agglomération, mais aussi l'ensemble des élus communautaires pour cette dotation qui s'élève à hauteur de 50% des coûts, soit 500 000 euros. Nous répondons à l'ensemble des critères d'éligibilité de la banque de développement du conseil de l'Europe, un dossier sera déposé dans les prochains jours et si le conseil d'administration de cette banque, composé de représentants de 41 états membres, nous octroyait cette subvention nous rembourserons alors la Communauté Urbaine. D'autres pistes européennes sont aussi à l'étude.

Je me félicite bien entendu de cette forme de reconnaissance par l'Etat de ce que nous avons réalisé à titre humanitaire à Grande-Synthe.

Nous devrions recevoir très prochainement, comme cela fut annoncé, le Président de la République dans la première quinzaine de juillet. Mais rien n'est encore officiel, ni arrêté.

Pour être complet, je veux aussi vous dire que l'AFEJI compte aujourd'hui sur le camp de la Linière 54 salariés ! 31 contrats d'insertion et 13 CDD sont occupés par des Grand-Synthois. 2 CDD sont occupés par des personnes extérieures à la ville. 8 CDI sont des mobilités internes à l'AFEJI. Nous pouvons aussi vivement nous féliciter pour ce résultat en termes de retombées économiques.

Chers collègues, pour poursuivre, je voudrais revenir sur une motion que nous avons adoptée unanimement ici, il y a quelques mois, à propos du retour en régie publique de l'eau et la gratuité de 40 litres par personne et par jour, ce que l'on appelle l'eau vitale. Un débat a été lancé sur l'agglomération depuis notre conseil. Quelques réunions ont eu lieu et un site interne ouvert.

Afin de lever toute suspicion envers les élus qui favoriserait tel ou tel mode de gestion, je vous propose ce soir, de demander, avant toute décision en la matière, notamment une décision qui devrait être prise au Conseil d'Administration du syndicat de l'eau ce vendredi, de demander donc au Président de la

Communauté Urbaine de Dunkerque, tel que cela a été fait avec succès pour le projet DK'plus de mobilité pour la place Jean BART, avec plus de 25 000 réponses, l'organisation d'une votation citoyenne sur la gestion de l'eau dans le Dunkerquois à l'échelle de la Communauté Urbaine. Je pense qu'il s'agit là aujourd'hui d'un impératif.

Enfin, pour terminer, je voudrais évoquer le 1^{er} Budget Participatif que nous avons décidé lors du vote du budget, en mars dernier.

Conformément au règlement, les projets ont été rendus le 1^{er} juin en mairie et présentés par les porteurs de projet le 18 juin dernier. 16 projets ont ainsi été présentés.

Je dois souligner la qualité de ces projets pour cette première et surtout la qualité des échanges qui ont eu lieu entre l'ensemble des présents lors de cette réunion de présentation. Il y a vraiment eu une participation dynamique autour des projets portant très souvent sur le sport ou des préoccupations environnementales et vous m'en voyez bien évidemment ravi.

Je vous rappelle que les dossiers sont maintenant partis à l'examen des faisabilités techniques et financières par les services de la ville et tous ceux qui auront satisfait à cette étude de faisabilité seront soumis au vote des habitants de plus de 16 ans, les 16 et 17 septembre prochains.

Je tiens à féliciter les porteurs du projet qui ont répondu dans un délai très court cette année mais aussi les services qui ont accompagné les habitants qui le souhaitaient et ceux qui ont organisé son organisation, sous la houlette de Benoît CUVILLIER.

Une très belle dynamique a été créée là et je suis persuadé que l'année prochaine, nous aurons beaucoup plus de projets présentés.

Monsieur le Maire :

Des observations ?

Madame CHABAB :

Est-ce que par rapport aux 16 projets on pourrait avoir un retour, une synthèse du genre de projets qui ont été déposés ?

Monsieur le Maire :

J'ai oublié de le dire mais cela me permet de le préciser, les projets sont sur le site internet de la ville. Il y a un lien direct qui vous présente les 16 projets qui ont été présentés. Les projets sont présentés à l'état brut, ils seront enrichis après l'examen technique de l'estimatif du coût car il va falloir retenir des projets de plus de 100 000 euros et de moins de 100 000 euros, donc les services vont chiffrer cela. Ils seront mis à jour régulièrement et pour la rentrée on aura quelque chose qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres, mais le site internet sera mis à jour régulièrement.

Madame BENALLA :

Je reviens sur l'information que vous avez donnée concernant la demande d'un vote citoyen sur le retour en régie publique de l'eau. Je m'interroge parce que vous savez que c'est assez compliqué, le dossier est très compliqué pour savoir quel retour en régie publique on veut accorder dans ce dossier. Et je m'interrogeais sur l'information qui serait donnée dans le cadre de l'organisation de ce vote aux habitants. Puisque le collectif de l'eau dont je reçois de nombreux mails malheureusement je ne peux pas souvent me rendre dans les réunions pour des raisons professionnelles, attire l'attention justement sur ces différents modes et ne serait-il pas judicieux de prévoir une information complémentaire si le vote était organisé ?

Monsieur le Maire :

Quand je demande une votation citoyenne cela ne se limite pas à oui ou non pour le retour en régie publique, ça veut dire qu'il y a des débats, qu'il y a des informations, une présentation du mode de fonctionnement actuel, du mode de fonctionnement en régie. Les plus et les moins de chacun des modes qui pourraient être faits par des collectifs, par un ensemble de partenaires qui soumettait après la question à référendum, à cette votation citoyenne.

Madame BENALLA :

Je rebondis sur ce que vous êtes en train de dire car on sait que les dates, j'avais parlé d'un échéancier qui est très court puisque l'on parlait du 2 octobre. Les débats c'est très bien mais le problème c'est que la décision doit se prendre assez rapidement. Ne faut-il pas justement suspendre cette décision et voir au niveau du conseil communautaire ? Faire le forcing puisque vous êtes investi dans ce retour en

régie publique, c'est bien de surseoir à cette date, de dire en clair il nous faut du temps pour prendre la décision et de prendre une décision qui soit sage pour nos citoyens.

Monsieur le Maire :

Sur la concession aujourd'hui je ne la connais pas très bien, je ne connais pas juridiquement le contenu de cette concession donc je ne peux pas vous répondre. Sur celle que moi je suis à la Communauté Urbaine, et notamment celle du transport, on peut très bien décider par exemple de la rallonger d'un an sans plus de procédure que cela. Cela pourrait nous permettre si c'était tel ou tel cas sur la régie de l'eau de se dire on demande à prolonger d'un an la concession actuelle pour laisser le temps d'un débat public, mais en même temps, on a, je pense car cela fait quelque mois que l'on en parle, que le collectif fait du travail sur l'agglomération, qu'il y a eu quelques réunions dans ce débat sur l'eau dans le Dunkerquois. Je pense que l'on pourrait au mois de septembre faire des réunions publiques dans différents lieux de l'agglomération et donner les informations à la population par un toutes boîtes et qu'elle se décide en conséquence de cause. Je pense que l'on peut étudier puisque l'on est à peine début juillet un certain nombre de modalités pour la rentrée de septembre, mais il est vrai que les délais sont courts mais en même temps je souhaite vivement que cela soit inscrit à l'ordre du jour car on en a discuté en conférence des maires sans prendre de décision puisque c'était un premier retour de ce débat sur l'eau et il n'y a pas une position qui s'est dégagée de manière correcte.

Madame CAHBAB :

Repousser les débats c'est repousser le retour en régie ?

Monsieur le Maire :

On pourrait prolonger la délégation actuelle d'un an, mais seulement d'un an pour laisser le temps d'un débat, pour éviter que l'on prenne une décision dans l'urgence. On pourrait dire même que l'on prolonge de 6 mois la concession sans que juridiquement cela ne pose plus de problème ou il faille faire une mise en concurrence ou des choses comme cela, sous réserve que cela soit bien le cas pour la concession sur l'eau, c'est le cas pour le transport je le sais car je l'ai étudié dernièrement.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2016 vous est parvenu le 22 juin 2016.

Monsieur le Maire :

Des observations ?

II. MOTION CONTRE LE CETA (COMPREHENSIVE ECONOMIC TRADE AGREEMENT)

Depuis 2014, la deuxième mouture du traité CETA est en finalisation. Ce traité est en tout point similaire à l'accord TAFTA négocié par la Commission Européenne qui en est à la 13^{ème} période de négociation. CETA a été négocié en secret, et mis deux fois au banc de la Commission de par les absences de garanties sociales, environnementales et sanitaires. La dernière mouture en date présentée le 29 février, présente des manques graves de garanties suffisantes pour les collectivités locales. Celles-ci gouvernent selon le principe du bien-être des concitoyens et ne suivent pas une unique logique financière.

Cet accord vise à faciliter les échanges entre les deux ensembles et prétend pour y parvenir : harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique, démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole, donner des droits spécifiques aux investisseurs – y compris aux spéculateurs - et supprimer « les barrières non tarifaires » au commerce, c'est à dire nos normes, règlements, lois. Outre une libéralisation considérable, ces accords prévoient deux mécanismes qui portent gravement atteinte aux principes démocratiques en diminuant considérablement le champ d'actions des élus et en contraignant les choix publics : il s'agit du

mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat et du mécanisme de coopération réglementaire. La nouvelle version du traité CETA nomme des juges impartiaux pour les règlements ISDS mais leur traitement (2000 euros), l'absence de possibilité d'appel et de magistrature européenne nous interpelle.

Les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique. En cas de mise en application du traité transatlantique CETA, elles seront en première ligne et ne peuvent être soumises à logique commerciale.

Le refus de Wallonie et des députés luxembourgeois de voter le CETA doivent nous interpeller nous rappeler que le CETA est un accord commercial qui affaiblirait les normes de l'Europe. Notons que la position de la Commission Européenne de faire passer cet accord comme non-mixte (sans l'aval des états) est encore un coup porté à la démocratie européenne.

La commune de Grande-Synthe, considérant que :

- les négociations ont lieu dans l'opacité la plus complète ; qu'un contrôle démocratique suffisant des négociations, tant à l'échelon européen que national et local ne peut donc être assuré, le manque de transparence rendant celui-ci impossible ; que les citoyens et élus ne peuvent s'assurer que l'intérêt général soit protégé mais que les lobbies d'affaires ont, eux, un accès privilégié aux négociations ;
- les droits exclusifs accordés aux investisseurs affaiblissent la démocratie ; La copie corrigée du CETA (ICS au lieu d'ISDS) ne remet pas en cause les mécanismes de règlements pour les investisseurs, seulement la forme. Un tribunal permanent, qui n'a pas de structure juridique forte (donc d'indépendance) est toujours une structure soumise aux pressions des investisseurs – Les collectivités locales pourraient facilement être soumises totalement aux desideratas des financiers sans marge de manœuvre claire ;
- la clause « zombie » permettant aux investisseurs de soumettre des cas au tribunal avant même la validation du Traité, cassant le principe de non rétroactivité ;
- la création de structures et de procédures de gouvernance ayant pour objectif d' « harmoniser » les réglementations entre les deux rives de l'Atlantique, comme le « Conseil de coopération réglementaire » ferait des traités transatlantiques des accords vivants, constamment développés de manière opaque par des instances non-élues et les représentants des intérêts économiques privés. Ces structures non-démocratiques menacent des normes importantes protégeant l'intérêt général, ou rendent les améliorations futures impossibles ;
- l'accent mis sur la suppression des « barrières non tarifaires » et sur la « convergence des régulations » est utilisé pour promouvoir une course vers le bas en matière de normes, de règlements et de lois, dans le domaine environnemental, social et sanitaire ;
- les études d'impact économique promues par la Commission européenne promettent au mieux un gain net très faible en terme d'emploi et d'investissement alors que d'autres études prévoient des pertes très importantes pour les territoires – les services publics nationaux et locaux ne sont en aucun cas exclus du mandat de négociations et que l'état actuel des pourparlers ne permet pas de vérifier qu'ils seront protégés ;
- les accords contiendraient des dispositifs rendant extrêmement coûteux le retour à une gestion publique d'un service d'intérêt général précédemment privatisé (voire impossible), ainsi que la création de nouveaux services publics ;
- l'impact sur l'agriculture de la suppression des droits de douane agricole conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue des zones rurales ;
- l'impact sur les petites et moyennes entreprises risque d'être fortement négatif, les dispositions de l'accord ne permettront plus aux collectivités locales de soutenir les acteurs économiques locaux via des soutiens directs (subventions), ou l'inclusion de critères sociaux et de qualité environnementale dans leurs achats et demandes de prestations ;

La Commune de Grande-Synthe Refuse :

- toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs,
- la logique de mise en concurrence des territoires et des citoyens et des PME sans aucune protection et sauvegarde adéquates,

- l'érosion de ses capacités d'organisation et de régulation du développement économique local dans l'intérêt général.

La Commune de Grande-Synthe Demande :

- le rejet de l'accord UE-Canada - CETA
- l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, sur les risques portés par la politique commerciale de l'Union Européenne et de la France.
- Une transparence totale de la Commission Européenne à toutes les étapes de négociation du Traité, ainsi qu'une refonte du système de négociation qui implique le citoyen bien plus tôt dans la prise de décision

et Déclare la commune de Grande-Synthe « Zone hors CETA ».

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 28 JUIN 2016

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Tirage au sort – Candidats jurés au titre de l'année 2017

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, à la circulaire n° 79.94 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et au Code de Procédure Pénale, dans chaque commune, le Maire fait procéder, pour le 15 juillet, à un tirage au sort public aléatoire issu du programme élection, à partir de la liste électorale. Pour Grande-Synthe, le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 51.

Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Ce tirage au sort n'est que la première étape d'une procédure longue qui incombe à une commission judiciaire se réunissant au siège de la Cour d'Assises de Douai qui, après vérification des éventuelles incompatibilités de chacun, procédera à de nouveaux tirages afin de ne garder que 17 noms, nombre fixé par arrêté préfectoral.

Monsieur Le Maire rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au cours de l'année 2016. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 255 à 257 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FAIT PROCEDER publiquement par le service Elections au tirage au sort.

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

2. Désignation des élus de la ville de Grande-Synthe à la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet DK'Plus de mobilité

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Par délibération du 26 novembre 2015, le conseil de la communauté urbaine de Dunkerque a décidé la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration du réseau de transport collectif « DK'PLUS DE MOBILITE ».

Le rôle de cette commission est d'examiner les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels situés dans les zones d'aménagement du projet (sur les tracés des lignes A bleue, B rouge, C verte, D orange, et E violette), notamment sur la commune de Grande-Synthe, en exercice avant l'achèvement de l'enquête d'utilité publique et de proposer au conseil de Communauté dans les délais raisonnables, une indemnisation à l'amiable pour les préjudices économiques effectifs.

La commission est composée comme suit par arrêté du Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque est associé un suppléant.

Membres ayant voix délibérative :

- un président désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille
- un représentant de la Préfecture du Nord, sous-préfecture de Dunkerque
- un représentant élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale
- un représentant élu de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Nord Pas de Calais Picardie- commission territoriale Dunkerque
- un représentant élu de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- un représentant élu de la Commune de Dunkerque
- un représentant élu de la Commune de Coudekerque-Branche
- un représentant élu de la Commune de Grande-Synthe
- un représentant élu de la Commune de Leffrinckoucke

En vertu de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire propose la candidature Monsieur Olivier BERTHE comme titulaire et Monsieur Martial BEYAERT comme suppléant.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Suite au vote sont désignés pour siéger au sein de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet Dk'Plus de mobilité Monsieur Olivier BERTHE comme titulaire et Monsieur Martial BEYAERT comme suppléant.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Comme élus de la ville de Grande-Synthe à la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet DK'Plus de mobilité Monsieur Olivier BERTHE comme titulaire et Monsieur Martial BEYAERT comme suppléant.

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Arrivée de Monsieur DA COSTA Albert

Monsieur le Maire :

Cela concerne à 98% le centre ville de DUNKERQUE. Le bout du tracé sera à Grande-Synthe près du Mc Do il pourrait donc y avoir des pertes sur le commerce local donc il y a des membres du conseil

municipal qui pourraient siéger à ce comité d'indemnisation. Je trouve que c'est une bonne chose comme cela chacun sera indemnisé à la hauteur des pertes. Tout cela est cadré juridiquement. Il risque d'y avoir qu'une seule réunion compte tenu du fait que nous n'avons pas beaucoup de commerces visés par les travaux.

Madame BENALLA :

Je voulais profiter de cette délibération pour faire une remarque puisque vous avez parlé de la gratuité des transports au niveau de Dunkerque et j'ai pu lire dans la presse que l'étude de faisabilité que les communistes élus à l'époque avaient demandée aura bien lieu.

Monsieur le Maire :

L'étude de la faisabilité de la gratuité ?

Madame BENALLA :

L'étude de la faisabilité de la gratuité totale.

Monsieur le Maire :

Non cela a déjà été décidé donc il n'y aura pas d'étude.

Madame BENALLA :

Oui mais on avait demandé à l'époque à ce qu'il y ait une rencontre avec les différents partenaires qui étaient des commerçants et j'ai lu dans la presse que cette étude allait être faite pour voir s'il n'y aurait pas de dysfonctionnement avec certains commerçants de la ville de Dunkerque entre autre.

Monsieur le Maire :

C'est cette commission d'indemnisation par rapport aux pertes commerciales liées aux travaux mais cela n'a rien avoir avec la gratuité. C'est les travaux du réseau puisque l'on va travailler sur le CD 601 par exemple sur le quai Wilson entre Saint Pol Sur Mer et Petit-Synthe, sur la place Jean Bart et donc les travaux vont peut-être occasionnés chez les commerces des pertes du chiffre d'affaire et donc on va regarder le chiffre d'affaire de cette année et le chiffre d'affaire pendant les travaux et cela donnera lieu à une indemnisation des commerçants.

Madame BENALLA :

Du coup je voulais faire un petit péché d'orgueil et remercier le travail remarquable qui avait été fait, à l'époque, par ces 4 élus communistes à la ville de Dunkerque qui siégeaient je dis bien siégeaient à l'époque au Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire :

Oui, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la Communauté Urbaine.

3. Désignation des membres du conseil municipal au CA de l'Espace Santé du Littoral

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Je rappelle à l'assemblée que 5 membres du Conseil Municipal siégeaient au Conseil de Gestion du Centre de Santé.

Or depuis le 30 avril 2016, le Centre de Santé et la Maison de Promotion de la Santé de Dunkerque ont fusionné pour créer l'Espace Santé du Littoral.

Dès lors, il convient de délibérer pour désigner les 4 membres de droit de la ville de Grande-Synthe prévus par les statuts de cette nouvelle association.

Les statuts de l'Espace Santé du Littoral adoptés le 30 avril 2016 prévoient que la ville de Dunkerque et ses communes associées ont également 4 représentants, il y a un représentant de la Communauté Urbaine de Dunkerque et un représentant du conseil départemental.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation des 4 membres représentants le conseil municipal de la ville de Grande-Synthe au sein du Conseil d'Administration de l'Espace Santé du Littoral.

En vertu de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame Nathalie BENALLA, Madame KHELLAF Sabrina, Madame Marie-Line VANDENBOSSCHE et Monsieur José DA SILVA.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Suite au vote sont désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Espace Santé du Littoral Madame Nathalie BENALLA, Madame KHELLAF Sabrina, Madame Marie-Line VANDENBOSSCHE et Monsieur José DA SILVA.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE comme membres du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'Espace Santé du Littoral Madame Nathalie BENALLA, Madame KHELLAF Sabrina, Madame Marie-Line VANDENBOSSCHE et Monsieur José DA SILVA.

Ne participent pas au vote : N. Benalla, S. Khellaf, M.L. Vandebossche, J. Da Silva

VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Madame CHABAB :

Je ne suis pas une adepte du bulletin secret ne vous inquiétez pas. Vous pouvez assurer que les services proposés aux habitants de Grande-Synthe par anciennement le Centre de Santé seront maintenus, qu'il n'y aura aucun changement ?

Madame BENALLA :

Si je peux me permettre d'en parler, étant donné que j'ai la lourde tâche d'en être la Présidente, je peux t'assurer qu'effectivement il y aura toujours les mêmes services proposés. L'idée en fait de créer cet Espace Santé du Littoral c'est bien de mutualiser je dirai en terme de moyens, les moyens de Dunkerque qui étaient on va dire moindres par rapport à ceux de Grande-Synthe, mais justement d'utiliser la qualité des services proposés par la ville de Grande-Synthe de l'étendre sur le littoral et de voir éventuellement à plus ou moins long terme, de l'étendre à l'ensemble de la Communauté Urbaine de Dunkerque. En sachant que là on travaille actuellement sur un dossier qui est la fameuse mutuelle pour tous et donc on est en réunion jeudi à 16h30 pour ne rien te cacher.

Monsieur le Maire :

Cela a été aussi un vœu des maires de l'agglomération que le dispositif soit étendu, et notamment la mutuelle pour tous à l'ensemble des communes de l'agglomération. On a initié le dispositif qui a 2 ans maintenant.

Madame BENALLA :

Actuellement d'autres villes s'interrogent sur cette mutuelle pour tous, Coudekerque l'a également mise en place, les petites communes limitrophes à la Communauté Urbaine sont en train de regarder le projet de plus près. En fait c'est surtout pour des questions de fonctionnement et d'essayer, j'allais dire, de copier ce qui a été fait dans les villes de Saint Pol sur Mer, de Grande-Synthe et Coudekerque pour essayer effectivement de mutualiser cette expérience.

Monsieur le Maire :

Mais la mutuelle n'est qu'un exemple il y aura plein de choses derrière.

4. Information sur le rapport annuel – Etat d’accessibilité

RAPPORTEUR : Marie-Line VANDENBOSSCHE

Conformément aux dispositions de l’article L2143 – 3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, la Commune, lors du Conseil Municipal du 22/06/2010, a créé une commission communale pour l’accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l’état d’accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de manière à améliorer la mise en accessibilité de l’existant. Le rapport présenté au Conseil Municipal est transmis au représentant de l’Etat dans le département, au président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu’à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel sur l’état de l’accessibilité pour l’année 2015.

Monsieur le Maire :

Vous avez en pièce annexe l’ensemble des travaux qui ont été faits dans l’année.

5. Création de postes – recrutement d’agents temporaires – Renfort des services été 2016

RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il convient de renforcer les services communaux durant la période estivale par la création d’emplois temporaires.

Il propose donc de créer les postes suivants :

- 5 postes d’Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet en juillet et août 2016,
- 33 postes d’Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en juillet et août 2016,
- 1 poste d’Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en juillet, août et septembre 2016,
- 4 postes d’Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 29 juin au 28 août 2016,
- 1 poste d’Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps partiel (50%) du 25 juillet au 26 août 2016,
- 5 postes d’Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en août 2016,
- 10 postes d’Adjoint d’animation de 2^{ème} classe à temps complet en juillet et août 2016,
- 4 postes d’Educateur APS de 2^{ème} classe à temps complet en juillet et août 2016,
- 1 poste d’Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet en juillet et août 2016,
- 2 postes d’Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe à temps complet en juillet et août 2016.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE de créer les postes énumérés ci-dessus.

D’IMPUTER les dépenses aux chapitre et article correspondants au budget communal.

<u>VOTE</u>	
<u>Pour</u>	30
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

6. Création et suppression de postes – Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de la collectivité et d'appliquer les décisions de la Commission Administrative Paritaire du 19 avril 2016, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe,
- 3 postes d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 2^{ème} classe,
- 7 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 16 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Agent de maîtrise principal,
- 5 postes d'Agent de maîtrise,
- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste de Directeur,
- 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet 24H30 par semaine,
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture principal de 1^{ère} classe,
- 3 postes d'Assistant socio-éducatif principal,
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure,
- 5 postes d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- 1 poste Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe

De même, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient de supprimer, à compter du 1^{er} juillet 2016, les postes suivants après avis du Comité Technique Paritaire du 27 juin 2016 :

- 1 poste de Brigadier Chef principal,
- 3 postes d'Educateur APS principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Assistant socio-éducatif,
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes de Rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle,
- 1 poste d'Ingénieur,
- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de Technicien,
- 35 postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer les postes énumérés ci-dessus,

DE SUPPRIMER les postes énumérés ci-dessus,

DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence,

D'IMPUTER les dépenses aux chapitre et article correspondants au budget communal.

VOTE	
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Madame CHABAB :

A l'avant dernier conseil on avait crée un poste de rédacteur et je ne comprends pas pourquoi cela n'apparaît pas là car c'est vraiment une création et ce n'est pas dans le cadre de la promotion suite à une CAP.

Monsieur le Maire :

Là on réactualise toutes les créations et les suppressions de postes en fonction de la CAP, après les besoins de la CAP.

Madame CHABAB :

Oui ça c'est normal.

Monsieur le Maire :

Dans l'année on peut avoir besoin d'une création...

Madame CHABAB :

Donc c'était suite à une nomination ?

Monsieur le Maire :

Oui quelqu'un qui a eu un concours, on ne va pas attendre la CAP pour le nommer. Dans l'année cela peut arriver sur 1 ou 2 postes.

Madame CHABAB :

C'est le même principe que suite à une CAP.

Monsieur le Maire :

Oui.

7. Indemnité travaux dimanche et jours fériés filière sociale

RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que par délibération du 20 juin 2006, le Conseil Municipal a permis le versement aux agents des cadres d'emploi de la filière sanitaire et sociale que sont :

- - Cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
- - Puéricultrice cadre de santé
- - Infirmiers
- - Puéricultrices
- - Techniciens paramédicaux exerçant des activités de rééducation (pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes)
- - Auxiliaires de puériculture
- - Auxiliaires de soins
- - Agents sociaux

de l'indemnité forfaitaire pour travail de dimanche et jours fériés prévue par les décrets 91-875 du 6 septembre 1991, 92-1032 du 25 septembre 1992 modifié et de l'arrêté ministériel du 25 septembre 1992, afin de pouvoir l'attribuer au personnel de la filière sanitaire et sociale concerné.

Cette indemnité d'un montant de 47,27 euros (valeur juin 2016) pour 8 heures de travail effectif, puis au prorata pour une durée inférieure ou supérieure à 8 heures de travail effectif le dimanche ou jour férié est indexée sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique. Elle peut être versée aux agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois précités. Cette possibilité réglementaire n'était pas suffisamment précisée dans la délibération du 20 juin 2006.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE PREVOIR le versement de cette indemnité aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois susvisés et remplissant les conditions d'octroi.

IMPUTE la dépense aux chapitres et article correspondants du budget communal.

VOTE	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Madame CHABAB :

Je suis ravie de voir cette délibération car la fois dernière cela avait fait débat.

Monsieur le Maire :

Là c'est pour l'ouvrir aux non titulaires. On avait eu un débat là-dessus ?

Madame CHABAB :

Sur la suppression des heures supplémentaires, vous vous souvenez ?

Monsieur le Maire :

Pas vraiment.

8. Modalités de retenue pour fait de grève

RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'article 20 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée dispose que « *les fonctionnaires ont droit, après service fait à une rémunération* ». *A contrario*, en cas de participation à une grève, le Conseil d'Etat a rappelé (27 avril 1994 SDIS de Haute-Garonne), que l'agent public de droit public (fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public) devait subir une retenue sur salaire pour fait de grève proportionnelle à la durée d'interruption pour service fait.

Ce même arrêt précise également que le principe du « trentième indivisible » institué par l'article 89 de la loi du 30 juillet 1987 modifiée ne s'applique qu'aux agents de droit public de l'Etat et non aux fonctionnaires territoriaux.

Ainsi, pour les agents de droit public territoriaux, une retenue pour fait de grève se calcule de la façon suivante, strictement proportionnelle à la durée du service non fait, comme :

- 1/30^{ème} de la rémunération pour une journée de grève
- 1/60^{ème} de la rémunération pour une demi journée de grève
- 1/151,67^{ème} de la rémunération pour une heure de grève

Cette retenue s'applique à tous les éléments de rémunération sauf les éléments relatifs à la famille du salarié comme le SFT.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 11 juillet 1973 Alliaume précise également que la retenue peut être opérée durant des mois ultérieurs.

Monsieur Le Maire de Grande-Synthe, a proposé dans le strict respect des textes sus rappelés, lors du Comité Technique du 11 juin 2015, que les heures de grève seraient déduites des salaires des agents publics de droit public grévistes (fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public), à raison d'une heure par mois et non en jours, jusqu'à épuisement total des heures de service non fait pour fait de grève.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE DE DEDUIRE** des salaires des agents publics de droit public (agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public) les retenues pour fait de grève à raison d'une heure par mois salarial, calculées dans le respect des principes exposés par l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 avril 1994 et ce jusqu'à épuisement de la durée totale pour service non fait pour fait de grève.

VOTE
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

Madame CHABAB :

Par rapport aux modalités de retenue pour la grève je trouve que c'est une très bonne initiative car cela permet aux agents de manifester.

Monsieur le Maire :

Cela fait 15 ans qu'on le fait et là c'est officiel.

Madame CHABAB :

On se met dans les clous maintenant ! C'est très bien c'est une bonne initiative.

Monsieur le Maire :

Cela évite de trop peser pour les agents de catégorie C et surtout en ce moment.

9. Commission consultative des services publics locaux – Désignation des membres

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Par délibération du 23 juin 2009, le conseil municipal avait créé la commission consultative des services publics locaux.

Cette commission est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de contrat de partenariat, ainsi que sur tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales désignées par l'assemblée délibérante.

Il convient donc de désigner 5 élus titulaires et 5 élus suppléants afin de siéger au sein de cette commission, et de désigner 3 associations locales qui siégeront au sein de cette commission.

En vertu de l'article L 2121-21 du CGCT le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Les 5 élus titulaires et les 5 élus suppléants seront désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
-Olivier BERTHE	- Michel DASSONVILLE
-Michel POLLAERT	- Béatrice GOIDIN
-José DA SILVA	- Chantal VANELLE
-Nicolle LUSTRE	- Albert DA COSTA
-Dany WALLYN	- Karine FAMCHON

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Aucune autre candidature n'est présentée.

VOTE
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 2

Suite au vote à la proportionnelle au plus fort reste sont désignés pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
-Olivier BERTHE	- Michel DASSONVILLE
-Michel POLLAERT	- Béatrice GOIDIN
-José DA SILVA	- Chantal VANELLE
-Nicolle LUSTRE	- Albert DA COSTA
-Dany WALLYN	- Karine FAMCHON

Il convient également de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants d'associations locales qui siégeront au sein de cette commission. Cette désignation se fait à la majorité.

Monsieur le Maire propose donc la CLCV avec en représentant titulaire Marie-Paule HOCQUET et comme suppléant Odile GARENAUX, le GAGS en représentant titulaire Fabien DELAHAYE et comme suppléant Marie-Claude LONGUET et LUGOVA en représentant titulaire Thérèse MAZOUNI et comme suppléant Arlette LEDORNER.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 2

Suite au vote à la majorité absolue sont désignés pour siéger à la Commission Consultative des services publics locaux pour les associations la CLCV avec en représentant titulaire Marie-Paule HOCQUET et comme suppléant Odile GARENAUX, le GAGS en représentant titulaire Fabien DELAHAYE et comme suppléant Marie-Claude LONGUET et LUGOVA en représentant titulaire Thérèse MAZOUNI et comme suppléant Arlette LEDORNER.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DESIGNE pour siéger à la Commission Consultative des services publics locaux :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
-Olivier BERTHE	- Michel DASSONVILLE
-Michel POLLAERT	- Béatrice GOIDIN
-José DA SILVA	- Chantal VANELLE
-Nicolle LUSTRE	- Albert DA COSTA
-Dany WALLYN	- Karine FAMCHON

DESIGNE pour siéger à la Commission Consultative des services publics locaux pour les associations la CLCV avec en représentant titulaire Marie-Paule HOQUET et comme suppléant Odile GARENAUX, le GAGS en représentant titulaire Fabien DELAHAYE et comme suppléant Marie-Claude LONGUET et LUGOVA en représentant titulaire Thérèse MAZOUNI et comme suppléant Arlette LEDORNER.

VOTE

Pour 28

Contre 0

Abstentions 2 (S. CHABAB – A. ROUCOU)

Monsieur le Maire :

A Grande-Synthe, il n'y a que le Varlin qui a cette particularité. Pour cette commission, il y a une réunion par an qui regarde le bilan du Varlin qui nous est adressé. Le prochain sera adressé au mois d'octobre pour l'année 2015. Cette commission est obligatoire dans le cadre du fonctionnement du Varlin.

Madame CHABAB :

C'est à la proportionnelle au plus fort reste ?
C'est le bilan du Varlin qu'on nous transmet,

Monsieur le Maire :

Oui.

10. Création d'une chambre funéraire – Demande d'avis

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la création d'une chambre funéraire, sise rue Claude DEBUSSY, Monsieur le Préfet du Nord a sollicité par courrier en date du 6 juin dernier, l'avis du conseil municipal sur cette création.

En effet, en vertu de l'article R 2223-74 du CGCT, dispose que le préfet autorise la création ou l'extension d'une chambre funéraire et qu'il doit au préalable consulter le conseil municipal et recueillir l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier du Préfet pour se prononcer.

Il convient de préciser qu'un avis au public sera publié dans deux journaux régionaux et locaux.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE : un avis favorable à la création de la chambre funéraire sur la commune.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

C'est un service rendu à la population et cela évite aux Grand-Synthois d'aller jusqu'à Dunkerque donc c'est très bien.

Monsieur le Maire :

Cela fait 4 ou 5 ans que l'on travaille sur le projet et c'est très difficile aujourd'hui car les règles ont changé mais on semble toucher le bout. Cela va rassurer beaucoup de Grand-Synthois qui attendent cela depuis des années.

11. Adhésion à ECOPAL

RAPPORTEUR : ZAOUI Aïcha

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les territoires sont de manière croissante, confrontés à la question de la conciliation du développement industriel et de la qualité de vie. Au sein des dynamiques territoriales, les objectifs de qualité environnementale croisent de plus en plus des

préoccupations d'entreprises en faveur de l'intégration des contraintes environnementales dans le processus de production.

Le développement de stratégies territoriales autour de ressources environnementales est étroitement lié à la conciliation des attentes des populations pour le maintien des ressources environnementales et des comportements d'entreprises en faveur d'une utilisation plus efficace de ces ressources.

Pour les collectivités locales, comme pour les entreprises, la rationalité écologique apparaît ainsi avec la lutte contre les pollutions comme une action majeure en faveur de la préservation de la qualité environnementale.

L'association ECOPAL qui réunit des acteurs de divers horizons (entreprises, collectivités locales, institutions locales) a l'objectif de promouvoir au sein du tissu économique local, l'écologie industrielle et le développement durable. ECOPAL s'efforce de créer un réseau d'échanges visant à la multiplication des flux de déchets, de matières et d'énergie à des fins de réutilisation dans le processus de production.

En adhérant à l'association ECOPAL, la ville pourra accéder aux informations indispensables pour la mise en œuvre des bonnes pratiques vis-à-vis de l'environnement, comptabiliser les flux de matières traversant le territoire, optimiser les ressources et les échanges.

ECOPAL travaille sur 4 axes forts : l'eau, la biodiversité, l'énergie, et les déchets. Acteur identifié à l'échelle internationale, le réseau ECOPAL travaille à la mise en application des principes de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'adhésion à l'association ECOPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion,

CONTRIBUE à l'adhésion fixée à 3 120 euros et impute ce montant au chapitre et article correspondants.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame ROUCOU :

On n'adhère pas déjà à des associations de ce type ?

Monsieur le Maire :

ECOPAL en écologie industrielle c'est la 1^{ère} de France. Elle est née en 2001 à Grande-Synthe, il y en a une à Valenciennes et il y en a d'autres qui se montent en France. Non sur l'écologie industrielle c'est la 1^{ère} fois que l'on adhère. C'est une association locale qui travaille avec les entreprises locales. On a adhéré à l'ICLEI par exemple qui est une association internationale sur le développement durable qui n'est pas forcément liée à l'entreprise et à l'économie circulaire par exemple, c'est beaucoup plus vaste c'est la biodiversité. Là il y a aussi des actions sur la biodiversité mais sur un certain nombre de champs. ECOPAL c'est vraiment un outil très particulier, reconnu nationalement maintenant.

Madame ROUCOU :

Ca aide aussi les entreprises ?

Monsieur le Maire :

Au titre de la Communauté Urbaine, je suis au conseil d'administration donc je peux vous dire qu'il y a plus de 400 entreprises de l'arrondissement qui sont membres d'ECOPAL aujourd'hui. Oui il y a des

entreprises qui avant jetaient ses déchets aujourd'hui elles les valorisent grâce à un circuit entreprises qui se met en place. Parce que le déchet d'une entreprise peut-être la matière première d'une autre entreprise. Il y a de la mise en commun des collectes de cartons, d'un certain nombre de débris. Aïcha peut également vous en parler car elle connaît très bien le dispositif.

Madame ZAOUÏ :

Moi je suis sur le territoire industriel depuis un certain nombre d'années et je connais ECOPAL depuis longtemps. J'avoue que c'est une aide réelle pour les entreprises. Certaines entreprises avec lesquelles je travaille qui ont des pots de peinture usés ou inutilisés sur une année, la plupart du temps cela part en déchets, en incinération. Là cette association permet de mettre à disposition ces déchets là pour des sociétés qui en ont besoin. Un déchet de peinture inutilisé va être utilisé par une autre société. C'est un échange de bons procédés pour chacun.

Monsieur le Maire :

D'ailleurs je pensais que l'on était déjà adhérent c'est au dernier conseil d'administration que je me suis aperçu qu'on ne l'était pas. Je trouve que c'est dommage car elle s'était initiée avec la ville de Grande-Synthe en 2000 même si l'association a vu le jour en 2001. Hommage à mes prédécesseurs.

Madame CHABAB :

Les petites entreprises comme la Régie de Quartier peuvent faire partie de cette association car quand j'entends récupération de matériel, de produits de peinture cela peut-être intéressant pour une petite association qui n'a pas forcément les moyens.

Monsieur le Maire :

Il y a un barème qui est fait en fonction de la taille de l'entreprise donc il y a des cotisations premières qui ne sont pas chères du tout.

Madame CHABAB :

Si vous pouviez voir pour la Régie de Quartier.

Madame ZAOUÏ :

Si je ne me trompe pas, car cela fait quelques années que je les connais, les cotisations démarrent à 40 euros et là on doit être au maximum.

Monsieur le Maire :

Non les entreprises payent plus chères. Cela dépend du chiffre d'affaire car on peut avoir peu de salariés et un chiffre d'affaire important.

Madame ZAOUÏ :

Pour travailler et pas uniquement sur le territoire de Grande-Synthe, sur la zone industrielle de Grande-Synthe les entreprises en ont vraiment besoin et cela sert vraiment aux entreprises qui sont sur le territoire de Grande-Synthe et si en plus on peut y participer.

B. PROGRAMMATION

1. Ecoquartier du Basroch – Dossier de réalisation ZAC – Approbation du Programme des Equipements Publics

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur le Maire expose que le projet d'écoquartier du Basroch est mis en œuvre dans le cadre d'une ZAC communautaire et en rappelle les principales étapes procédurales auxquelles la ville s'est associée :

- par délibération du 20 décembre 2012 le conseil communautaire a adopté les objectifs de l'aménagement de l'écoquartier et les modalités de la concertation avec le public conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme

- la concertation a eu lieu du 1^{er} février 2013 au 16 septembre 2013. Elle a donné lieu à la mise à disposition du public d'un dossier de consultation et à la tenue d'une réunion publique le 9 avril 2013. A l'issue de cette concertation, aucune observation n'a été portée sur les registres

- conformément à l'article L 122-1-1 et R 122-11 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale ont fait l'objet d'une mise à disposition du public du 3 décembre au 18 décembre 2013. A l'issue de cette période, aucune observation n'a été formulée sur le projet et ses effets

- par délibération du 19 décembre 2013, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et a approuvé le dossier de création de la ZAC Ecoquartier du Basroch, conformément à l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme

- par décision de son Président au 3 juin 2014, la CUD a confié à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC, et du Programme des Equipements Publics.

Le Programme des Equipements Publics de la ZAC a été établi conformément à l'article R 311-8 du Code de l'Urbanisme.

Il comprend principalement les équipements publics à réaliser pour la mise en œuvre du programme global de construction et l'accueil des habitants :

- les voiries d'accès aux îlots (voies primaires et secondaires, circulations douces majeures, sentiers piétons)

- les réseaux de toute nature (réseaux secs, réseaux humides, réseaux divers)

- les espaces publics et les plantations (place, verger linéaire, pelouse dunaire, aires de jeux, jardin forestier, clos potager, mare pédagogique)

- les ouvrages techniques majeurs (station de phyto-épuration, bassin de gestion des eaux pluviales).

Le montant prévisionnel des travaux est de 11 554 436 euros HT et la participation de la ville s'établit à 3 614 936 euros HT, tels que ces montants seront définis dans les modalités prévisionnelles de financement du dossier de réalisation de la ZAC qui sera adopté lors du conseil communautaire d'octobre 2016.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Programme des Equipements Publics (P.E.P).

DECIDE de l'engagement financier de la ville à hauteur de 3 614 936 euros HT, sous réserve de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Ecoquartier du Basroch par le conseil communautaire d'octobre 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>30</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

2. Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport annuel d’affectation – année 2015

RAPPORTEUR : Benoit CUVILLIER

La loi du 13 mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine au profit de certaines collectivités locales.

L'article 8 de cette loi dispose que « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine prévue à l'article

L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement ».

En application de ces dispositions légales, l'état récapitulatif détaillé des dépenses engagées au titre de la dotation de solidarité urbaine, qui s'élève à 4 149 673 euros en 2015, annexé à la présente délibération a été communiqué aux membres de l'assemblée.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'utilisation de la dotation urbaine perçue en 2015.

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Les règles d'attribution de la DSU risquent d'être revues et nous allons perdre...

Monsieur le Maire :

On était en assemblée générale de l'association des Maires des Villes et banlieues il y a 10 jours et effectivement il y a une alerte d'un certain nombre de députés qui disent que la DSU et notamment la DSU cible serait impactée par des réformes donc nous on serait perdant dans cette affaire là. On sait que notamment un certain nombre de grandes villes sont contre ce dispositif car ils considèrent que eux aussi ont des quartiers pauvres donc ils estiment que ce n'est pas normal que certaines communes touchent et pas eux, avec la rareté des financements publics ils vont essayer de grappiller sur toutes les dotations dont la DSU ce qui serait scandaleux. Nous on a fait une alerte au Ministre de la Ville, à la secrétaire d'Etat et à son ministre de tutelle mais aussi au Ministre des finances et au Premier Ministre pour leur dire que s'ils touchent à cela ils vont tuer les collectivités qui bénéficient de la dotation. On n'a plus que cela, compte tenu des baisses de DGF. La ville ne perçoit plus de DGF donc on n'a plus que ce qui nous revient de la Communauté Urbaine de l'AC, de la DSC et de la DSU. Je ne dis dit pas que cela passera de 4 millions à zéro en un an. Mais cela sera encore des pertes de dotations, des dotations qui sont données parce que l'on est reconnu en difficulté et je ne comprendrais pas car rien n'est encore acté mais c'est un certain nombre de députés qui nous ont fait part de discussions qu'il y a dans les couloirs aujourd'hui.

Madame CHABAB :

Et donc vous n'avez pas du tout une idée du pourcentage de baisse ?

Monsieur le Maire :

Non cela va commencer pour l'adoption de la loi de finance en fin d'année donc c'est pour cela que le lobbying va aussi commencer.

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Avenant bail emphytéotique CUD – Aménagement de voirie route départementale 601

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis gratuitement à la disposition de la Commune, par bail emphytéotique d'une durée de 60 ans, la parcelle cadastrée section AM n°43 « lieudit Boom Straete » Route Départementale 601 d'une superficie 2ha 65a 08ca par acte notarié des 14 et 25 septembre 2000.

Cette mise à disposition était consentie dans le cadre de la poursuite de la réalisation de la zone verte dans le secteur du « Prédembourg » pour permettre la création d'une zone verte destinée à isoler la zone industrialo portuaire de la zone urbaine de Dunkerque.

Compte tenu des problèmes de sécurité relevés sur ce secteur très fréquenté, afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser la traversée piétonne, il est proposé de réaliser des aménagements routiers pour diminuer les risques.

La création d'un giratoire est donc envisagée sur cette route départementale et ses aménagements vont déborder sur une partie de la parcelle AM 43.

Aussi, il est proposé de passer un avenant au bail emphytéotique afin de réduire l'emprise foncière concernée par les aménagements de voirie nécessaires au projet, soit une superficie d'environ 500 m².

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de passer un avenant au bail emphytéotique pour modifier l'emprise foncière de la AM 43 mise à disposition par la Communauté Urbaine de Dunkerque et déduire une superficie d'environ 500 m².

AUTORISE : Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'avenant à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

VOTE	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Monsieur le Maire :

C'est juste avant le Pont à Roseaux, près d'Auchan, il y a eu un certain moment une expérimentation de ce rond point avec une sortie pour la ferme des Jésuites et cela va permettre aux bus d'aller faire le tour du rond point. De ce fait les gens descendront du côté d'Auchan ainsi ils ne traverseront plus la route qui est extrêmement dangereuse à cet endroit là. Donc c'est dans le cadre de cet aménagement futur qui va également servir à DK'Bus puisque cela va être également un des terminus, que cette délibération est prise.

2. Cession S3D CRU Albeck Ilot 3

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société S3D propose à la Commune la cession gratuite du foncier central de l'îlot 3 dans la Concession Restructuration Urbaine de l'Albeck, soit les parcelles sises rue Kellerman cadastrées section BE n°422 pour 53m², BE n°425 pour 56m², BE n°429 pour 131m², BE n°430 pour 76m², BE n°431 pour 2313m², soit un total de 2629m².

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE : la cession gratuite par la société S3D des parcelles précitées.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE : L'étude de Maître Nathalie COUTEAU, Notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

VOTE	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Madame CHABAB :

La gratuité c'est dû à quoi ?

Monsieur le Maire :

En fait c'est quand on a aménagé le fond de l'albeck, on a donné plusieurs terrains. Il y a des constructions qui se sont faites et une fois que c'est terminé ils nous rendent les terrains qu'ils n'ont pas utilisés pour que l'on s'en occupe. Ce sont des échanges, à chaque fois que l'on termine une opération urbaine pour avoir un peu près des cadastres qui suivent. La concession de la restructuration urbaine est terminée. Elle a été ouverte en 2001 cela fait donc 15 ans.

3. Vente tour Chabier - Modification

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 16/12/2015, la Commune a décidé de vendre à la société « Le Cottage Social des Flandres », une partie de la tour Chabrier, soit le volume n° 2, composé de deux fractions de volume, 2-1 et 2-2, dépendant d'un ensemble immobilier cadastré AZ n° 750 (ex AZ numéro 67 pour partie) comprenant un ensemble de 6 logements, situé 9 rue Rameau au prix de 94500 euros.

Suite à un changement de stratégie financière occasionnée par des recherches de financements publics et privés différents, ce n'est plus « le Cottage Social des Flandres » qui achète cet immeuble mais la coopérative « Notre Cottage » qui fait également partie du groupe « Cottage » à Dunkerque. Les conditions de vente sont identiques.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre l'immeuble précité, au prix de 94500 euros, à la coopérative « Notre Cottage ».

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE L'étude de Maître Nathalie COUTEAU, Notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente et de l'état descriptif de division en volumes y afférent.

VOTE	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

D. CONTRATS - MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 22 mars 2016

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 22 mars 2016.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 22 mars 2016.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 22 mars 2016.

E. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Réactualisation de la contribution municipale pour le groupe scolaire Bonpain

RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat d'association conclu le 14 janvier 1982 entre l'Etat et l'école René BONPAIN impose à la collectivité de participer aux charges de fonctionnement de l'établissement.

Il précise que par délibération en date du 25 juin 2013, le montant de la participation correspondante avait été fixée à 168 759,53 euros soit une participation financière de 721,19 euros par enfant.

La convention concernant la participation de la ville aux charges de fonctionnement du groupe scolaire René Bonpain se termine en juin 2016.

Au regard des dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15.02.2012., il est proposé au conseil de réévaluer, selon les obligations de la commune, la participation de la ville aux charges des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles sous contrat d'association pour les seuls élèves domiciliés dans son ressort territorial à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Le calcul comptable effectué conformément à la loi sur l'ensemble des écoles publiques de la commune porte à 170 698,69 euros le montant de cette contribution pour une année soit une participation financière de 729,48 € par enfant.

Il est proposé au conseil la signature d'une convention fixant les dépenses de fonctionnement de l'école René Bonpain assumées par la ville et les conditions de leur prise en charge. Cette convention prendra effet au 1^{er} septembre 2016.

L'actualisation de cette participation interviendra dans la limite des crédits votés annuellement à cet effet, le 1^{er} septembre de chaque année sur la base de la liste des enfants Grand-Synthois inscrits dans cet établissement qui sera transmise à la collectivité par la Direction de l'école.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

FIXE le montant de la participation financière à verser à l'école BONPAIN à 729,48 euros par enfant à compter de la rentrée scolaire 2016-2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

IMPUTE : la dépense au chapitre 65 article 6558 du budget.

VOTE	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	1 (N. BENALLA)

2. Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019

RAPPORTEUR : Anne –Sophie VANELLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a conclu successivement 4 Contrats Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque (en juin 1989, en octobre 1992, en décembre 2001 et en 2008) ainsi que 2 contrats temps libre depuis 1999.

Ces contrats ont permis à la CNAF d'aider financièrement la commune pour la mise en place d'actions nouvelles en faveur de l'accueil de la petite enfance, des enfants et des jeunes.

En 2008, ces deux contrats ont été regroupés en un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) pour une durée de 4 ans.

Le C.E.J 2012-2015 est arrivé à échéance et doit être reconduit pour la période 2016/2019.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 et tous les documents s'y référant en lien avec les actions figurant au Contrat Enfance Jeunesse et dont la liste figure dans le document ci-annexé.

VOTE	
<i>Pour</i>	30
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Il n'y a pas d'actions nouvelles ?

Monsieur le Maire :

Non.

3. Signature d'une convention au titre : « Ville, amie des enfants 2014/2020 »

RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF

Candidature au titre : « Ville, amie des enfants 2014/2020 »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la ville souhaite établir un partenariat en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité sous le titre de « Ville, amie des enfants » (VAE). Cette initiative a été lancée en 2002 par l'UNICEF France en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF)

qui consacre et soutien l'implication des communes au service des enfants et des jeunes et de l'éducation à la citoyenneté.

Une ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) au niveau local : il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité.

A cette fin, une ville, amie des enfants, développe des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville, amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une Ville, amie des enfants, se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE : la candidature de la ville à entrer dans le réseau « Ville, amie des enfants ».

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'UNICEF France et tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

APPROUVE : le versement d'une adhésion d'un montant de 200,00 € valable à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au terme du mandat municipal (mars 2020 selon la réglementation actuelle), en fonction des crédits votés annuellement.

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	1 (N. BELKALA)
<i>Abstention</i>	0

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame CHABAB :

Cela rejoint un peu le projet éducatif j'imagine?

Monsieur le Maire :

Vous l'avez vu dans la convention qui est annexée il y a des thèmes qui ont été retenus, c'est aussi pour lutter contre la pauvreté chez les enfants et il y a un certain nombre d'axes qui ont été sélectionnés. L'UNICEF a retenu notre dossier à l'unanimité en fin de semaine dernière. C'est effectivement pour mettre en œuvre des actions spécifiques envers les enfants. Mais il y a aussi l'éducation et donc le PEG rentre dedans mais le dispositif réussite éducative peut aussi rentrer dans ces actions là. Le conseil municipal des jeunes rentre aussi dans ce contexte car ce sont les jeunes de 0 à 18 ans.

Madame CHABAB :

Il ne faut pas que ce soit des actions spécifiques ciblées sur des gamins c'est pour cela que je parlais du milieu scolaire, périscolaire pour justement informer l'ensemble des enfants.

Monsieur le Maire :

C'est dans la vie quotidienne.

Madame BENALLA :

Je me permets aussi d'intervenir concernant cette délibération car après avoir fait la lecture d'un rapport qui date de mai 2015 qui a été commandé par la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM de l'Education Nationale, ce rapport a été rédigé par Jean-Paul DELAHAYE qui est l'inspecteur général et

qui en fait traite de la grande pauvreté en France. Je vous invite à le lire parce qu'il est édifiant. En fait on s'est appuyé sur des constats qui ont été faits sur le terrain c'est-à-dire que ce ne sont pas simplement des statistiques qui ont été données de manière informelle comme les enquêtes pisa par exemple ce sont vraiment des acteurs de terrain dans le monde de l'enseignement donc des enseignants, des directeurs d'écoles, des chefs d'établissements qui ont été interrogés et il faut savoir par exemple que pour certaines familles la part du reste à vivre et de 1,18 euros par mois ce qui interpelle l'enseignante que je suis et je dirais aussi tous les acteurs sociaux qui peuvent graviter puisque malheureusement notre académie du Nord Pas de Calais est très affectée par ces problèmes de grande pauvreté. Je vous invite à lire ce rapport, il est téléchargeable sur internet, et après sortez avec vos amis et échangez vos idées parce que c'est terrible.

Monsieur le Maire :

Merci de la précision.

4. Fermeture et désaffectation de l'école des Deux-Synthe

RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'au regard des effectifs de l'école des Deux-Synthe, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale va procéder au retrait du dernier emploi entraînant la fermeture de l'école dès la rentrée scolaire 2016-2017.

Les enfants, actuellement scolarisés au sein de l'école, seront accueillis dans le groupe scolaire Chabrier.

Le Centre Périscolaire des Deux-Synthe sera également transféré au sein du groupe scolaire Chabrier dès septembre 2016.

Suite à cette fermeture, il est utile de désaffecter ces locaux qui étaient destinés à un service public.

L'avis de la Sous-préfecture a été demandé le 24 mai 2016, un avis favorable a été communiqué à la ville le 18 juin 2016, il convient alors de désaffecter les locaux de l'école des Deux-Synthe.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

ACTE la fermeture de l'école des Deux-Synthe suite à la suppression, par l'Education Nationale, du dernier poste d'enseignant à la rentrée scolaire 2016-2017.

DESAFFECTE les locaux de l'école des Deux-Synthe,

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	27
<i>Contre</i>	2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)
<i>Abstention</i>	1 (N. BENALLA)

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Madame BENALLA :

Je refuse de participer au vote de cette délibération étant donné mon statut d'enseignante, je ne peux accepter une fermeture et une désaffectation d'école.

Madame CHABAB :

Et bien nous dans le même état d'esprit on vote contre. Contre la fermeture d'un service public même si on entend qu'il y a une baisse des inscriptions. Je trouve que l'Education Nationale, le Président HOLLANDE nous avez promis la création de 60 000 postes et plus de moyens. Là une fois de plus ce n'est pas une fermeture de classe mais une fermeture d'école. Donc par principe même si on comprend qu'il y ait moins d'enfants inscrits on vote contre la fermeture des services publics en général.

Monsieur le Maire :

Il n'y avait que 3 enfants inscrits.

Madame CHABAB :

Il est écrit « vous m'avez fait part de votre souhait d'inscrire à l'ordre du jour la désaffectation de l'école primaire » c'est suite à la décision du Directeur Départemental de faire...

Monsieur le Maire :

Oui vous avez la lettre de la Sous-préfecture dans les pièces annexes. Avec 3 enfants, le directeur de l'Education Nationale allait retirer le poste d'enseignant donc il n'y avait plus de poste donc nous on saisit le sous-préfet pour fermer l'école car il faut l'avis de la sous-préfecture.

Madame BENALLA :

Si on peut éclairer la décision de ne participer à ce vote, il faut savoir que c'est effectivement un poste qui est récupéré, un poste de directeur en l'occurrence puisqu'il avait une direction d'école donc c'est sur ce principe là. Car même si effectivement on entend bien que les effectifs étaient en baisse pour autant c'est un poste budgétaire qui est récupéré.

Madame CHABAB :

Il y avait là bas un périscolaire d'une capacité de 20 places ?

Madame VANELLE :

20 places.

Madame CHABAB :

Donc c'est 20 places qui vont à Chabrier ? Cela veut donc dire qu'actuellement il n'y avait pas 20 enfants ?

Monsieur le Maire :

On me dit 11 mais c'est à vérifier. On transfère la périscolaire.

Madame VANELLE intervient mais le micro n'est pas ouvert.

Monsieur le Maire :

C'est juste un transfert.

Madame CHABAB :

Dans le cadre du CEJ il n'y avait pas la possibilité d'augmenter un peu le nombre de places car l'école CHABRIER est plus grande.

Monsieur le Maire :

Pour rassurer les habitants des Deux-Synthe je voulais ajouter que nous allons transférer les locaux de la maison de quartier dans l'école car la maison de quartier est à l'étroit et nous mettrons en vente la maison dans laquelle est abritée actuellement la maison de quartier. Comme cela il n'y a pas de rumeurs en disant qu'il va y avoir des centres pour placement d'enfants repris de justice comme on l'entendait, cela va donc calmer les rumeurs. J'ai fait cette suggestion aux habitants et ils étaient satisfaits. Hier il y a eu un conseil d'école qui s'est bien passé et les parents sont rassurés et en plus ils ont déposé un dossier dans le cadre du budget participatif donc cela fait un ensemble qui leur va bien.

5. Adhésion à l'association « les Francas » dans le cadre du Projet Educatif Global

RAPPORTEUR : Sabine KHELLAF

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 organisant le temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Vu la délibération proposant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la commune.

Vu la mise en place du Projet Educatif Global 2015/2020 depuis le 14 Octobre 2015.

Considérant la politique de réussite éducative développée par la ville qui s'inscrit dans le Projet Educatif Global (PEG). Politique qui s'appuie sur un véritable « partenariat » entre la ville de Grande-Synthe, les partenaires institutionnels et les acteurs associatifs.

La ville souhaite continuer à développer le PEG dans les prochaines années en s'appuyant sur un réseau de partenaires. Pour ce faire, la collectivité souhaite adhérer à l'association les FRANCAS (Coordination départementale basée à Lille, Rue Malsence).

L'adhésion de la collectivité à cette association nationale d'Education Populaire va lui permettre de bénéficier de plusieurs actions précises qui s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques du PEG :

- Formation des animateurs aux ateliers philosophiques (Actions « Graines de Philo »).
- Participation de la ville au concours national d'affiches autour des Droits et Devoirs des enfants avec l'UNICEF (« Agis pour tes Droits »).
- Participation de la ville au projet les « portes du Temps » (Un projet qui vise à faire découvrir le patrimoine régional). Entre enfants et/ou en famille.
- Participation (et création) d'un réseau d'acteurs sur les questions éducatives dans le secteur du Dunkerquois (Echanges de pratiques...).

Une convention sera alors signée entre l'association « Les Francas » et la ville de Grande-Synthe qui déterminera les modalités pratiques du partenariat avec cette association.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'adhésion au FRANCAS

S'ACQUITTE de la cotisation annuelle de 150 euros, impute ce montant aux chapitre et article correspondants

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au partenariat avec cette association des FRANCAS.

VOTE	
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire :

Des questions sur cette délibération, sur cette adhésion à 150 euros ?
Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Ce n'est pas pour le prix mais très sincèrement je m'interroge sur la plus value que cela va apporter sur le Projet Educatif Global. Je trouve qu'il y a énormément de choses, il y a tellement de choses que c'est une usine à gaz, on n'y voit pas très clair déjà d'une part et d'autre part j'avais demandé à recevoir le Projet Educatif, les travaux et je n'ai rien reçu pourtant je m'étais inscrite au lancement, j'avais dit que je voulais participer aux ateliers et je n'ai jamais été invitée, je n'ai jamais reçu d'information à l'heure d'aujourd'hui je n'ai aucune information. Là je vois que l'on adhère encore à une association les Francas cela peut être très bien mais je ne vois pas le lien avec le Projet Educatif vu que je ne l'ai pas en ma possession.

Monsieur le Maire :

Je comprends et ce n'est pas normal que vous n'ayiez pas été invitée et je ne comprends pas pourquoi donc on va regarder cela avec les services. Les Francas c'est une très ancienne association d'éducation populaire, moi j'ai été formé par les Francas comme animateur au BAFA. C'est un partenaire qui nous accompagne dans un certain nombre d'actions qui sont mises en place dans le Projet Educatif Global. Un représentant des Francas était là lors de la dernière réunion il y a quelques

jours ici en mairie, malheureusement vous n'avez peut-être pas eu communication de la date, c'est pour officialiser un partenariat avec les Francas.

Madame CHABAB :

Cette réunion là était dans l'astreinte mais comme j'étais retenue professionnellement je ne pouvais pas y assister.

Monsieur le Maire :

Vous allez avoir un document qui va reprendre...

Madame CHABAB :

Pour que l'on puisse au moins faire le lien et comprendre.

Monsieur le Maire :

Vous avez raison.

Madame CHABAB :

Et en terme de Projet Educatif Global, peut-être que je comprendrai quand je recevrai le projet. Mais moi je m'interroge sur la place de la jeunesse parce que la jeunesse à Grande-Synthe est un peu en désirance, je trouve qu'elle n'est pas bien prise en charge pour les plus grands. Autant les petits, on prend en compte l'éveil et l'autonomie, je sais que c'est plus difficile pour les plus grands, mobiliser, fidéliser les jeunes c'est compliqué. On est beaucoup dans la consommation, les faire adhérer à des projets c'est hyper complexe mais à Grande-Synthe on est toujours une ville jeune même si je sais que les questions du vieillissement sont d'actualité mais voilà il faut vraiment s'interroger sur cette jeunesse. Je les vois tous ces jeunes qui sont devant les immeubles et sur les quads, on va se dire les choses comme le Front National n'est pas là je peux dire ce que je pense. Avec les quads ils se mettent en danger et mettent en danger la population je pense qu'il faut vraiment travailler sur ces questions là c'est très important.

Monsieur le Maire :

Sur une partie de la jeunesse car ils ne font pas tous du quad et de la moto.

Madame CHABAB :

Encore heureux et heureusement !

Monsieur le Maire :

Beaucoup sont impliqués dans la vie associative, sportive. Mais il reste une partie de la population vers laquelle il faut qu'on aille, c'est une demande que je formule auprès du service jeunesse, d'aller à la rencontre de ces jeunes pour bâtir des choses avec eux. Je sais que c'est une chose qui n'est pas simple cela fait plusieurs années qu'on y travaille notamment dans le cadre d'une convention que l'on a avec l'A.A.E. dans les quartiers pour aller au plus près de ces publics là.

Cela reste un souci je pense que l'on n'est pas forcément mauvais dessus mais on n'est pas complètement bon non plus. Vous avez raison il y a une marge de progrès à faire sur ce dossier là. D'autres questions ?

Madame CHABAB :

J'ai cru entendre dire qu'il allait y avoir la fermeture des ACM, à la Maison de quartier de l'Europe, ou du périscolaire.

Madame KHELLAF :

Pour les ateliers du mercredi et du samedi il n'y avait pas d'enfants dans certaines structures du coup on a regroupé les structures. Donc le samedi il n'y aura plus que 3 structures. On ferme celle du Courghain donc les enfants iront au Moulin. Pour l'Europe ils sont regroupés avec Saint-Jacques pour les mercredis.

Madame CHABAB :

Et le samedi ?

Madame KHELLAF :

Ils sont regroupés pour les mercredis et les samedis ainsi que pour les grands parcours.

Madame CHABAB :

Il n'y aura plus de grands parcours à maison de quartier de l'Europe ? Donc les enfants de l'école Pierre et Marie Curie vont marcher jusqu'à la maison de quartier Saint-Jacques ?

Madame KHELLAF :

C'est ça oui.

Monsieur le Maire :

On optimise donc on regroupe. On ne les supprime pas on les regroupe, il y aura toujours la possibilité de faire des activités mais on ne va pas mobiliser 2 animateurs pour 2 personnes.

Madame KHELLAF :

Ce n'est pas loin.

Madame CHABAB :

Oui mais quand il y aura des intempéries ?

Madame KHELLAF :

Ils ont des K-way et des bottes les enfants.

Madame BENALLA :

On a réfléchi avec les services qui s'occupent des grands parcours pour éventuellement en ce qui concerne l'école Pierre et Marie Curie, puisqu'elle est directement concernée, pour essayer de voir ce que l'on peut faire pour garder en son sein les grands parcours pour répondre à la question notamment des intempéries. Certes il n'y a pas une grande distance entre les écoles Curie et Chabrier mais il n'y a pas de grande distance non plus pour aller déjeuner à la cantine Prévert et pour autant la dernière fois avec les averses je vous garantis que les enfants étaient bien trempés donc il faudra réfléchir à tout cela et il faudra mettre en place quelque chose.

Monsieur le Maire :

J'ai demandé que l'on offre des capes.

Madame BENALLA :

Sauf que les CM2 ont du mal à mettre les capes.

Monsieur le Maire :

Oui mais...

Madame BENALLA :

Je parle des chaussures le corps ça va mais les chaussures sont trempées.

Madame CHABAB :

Pour le mercredi et le samedi, je comprends qu'il faille rationaliser en plus ce n'est que 2 fois dans la semaine. Par contre maintenir les grands parcours dans l'école on dit qu'il pleut souvent il serait donc préférable de les laisser à l'école. Pour le mercredi et le samedi cela a du sens.

Madame BENALLA :

D'où l'intérêt de travailler avec quelqu'un qui s'appelle David ARRIETA qui est très professionnel et qui lui justement est en train de trouver une solution qui soit la plus correcte possible. Cela concerne une vingtaine d'élèves ce qui est pas mal.

Monsieur le Maire :

Nous sommes très...

Madame CHABAB :

20 élèves on peut maintenir les grands parcours dans l'école.

Monsieur le Maire :

Je le pense.

Madame CHABAB :

Moi aussi je le pense Monsieur le Maire.

6. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations

RAPPORTEUR : Karine FAMCHON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un crédit de **20 000 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnel aux associations », au Budget Primitif 2016 et un crédit de 60 000 euros ouvert par décision modificative ce jour.

Les subventions accordées au titre de fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTE la proposition

IMPUTE les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif et sur crédit ouvert par décision modificative ce jour.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes

VOTE	
Pour	28
Contre	0
Abstentions	2 (S. CHABAB – A. ROUCOU)

Madame CHABAB :

On ne participe pas au vote toujours pour les mêmes raisons sur l'opacité d'attribution aux associations.

7. Subvention complémentaire de fonctionnement

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

7.1 ASAGS Badminton

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association **ASAGS Badminton** doit absorber un déficit budgétaire dû à une baisse imprévue de subvention.

En effet, cette baisse de subvention ne permet pas d'évoluer en nationale 1 et en nationale 3 alors que les équipes sont engagées.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

OCTROYE : la subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros à l'ASAGS Badminton

IMPUTE : la dépense à l'article 6574 chapitre 65 sur crédit ouvert au BP 2016 de 83 000 euros sur les « provisions projets sportifs ».

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
Pour	28
Contre	0
Abstentions	2 (S. CHABAB – A. ROUCOU)

7.2 RUDL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association RUDL souhaite intégrer des jeunes formés à l'interne en fédérale 3.

En effet, pour leur préparation il est nécessaire de mettre en place des stages, ce qui engendre des frais supplémentaires.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

OCTROYE : la subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros au RUDL.

IMPUTE : la dépense à l'article 6574 chapitre 65 sur crédit ouvert au BP 2016 de 83 000 euros sur les « provisions projets sportifs ».

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB – A. ROUCOU)

7.3 Grande-Synthe Fitness

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association Grande-Synthe Fitness doit absorber un déficit budgétaire dû à une baisse imprévue de fréquentation.

En effet, cette baisse de cotisation ne permet pas d'honorer les contrats établis avec les animatrices.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

OCTROYE : la subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros à Grande-Synthe Fitness.

IMPUTE : la dépense à l'article 6574 chapitre 65 sur crédit ouvert au BP 2016 de 83 000 euros sur les « provisions projets sportifs ».

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB – A. ROUCOU)

7.4 O.G.S. Basket

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que vu la dissolution de l'UBGS l'association OGS Basket évoluera en Nationale 3.

De ce fait le budget prévisionnel n'est pas suffisant pour les frais de fonctionnement d'une équipe supplémentaire à ce niveau.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

OCTROYE : la subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 52 500 euros à l'OGS Basket.

IMPUTE : la dépense à l'article 6574 chapitre 65 sur crédit ouvert au BP 2016 de 83 000 euros sur les « provisions projets sportifs ».

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	2 (S. CHABAB – A. ROUCOU)

Monsieur BEYAERT :

Je tiens à vous donner des précisions sur l'origine du crédit ouvert au BP 2016 de 83 000 euros sur les provisions aux projets sportifs. Ces 83 000 euros correspondent en fait au montant de la subvention que nous accordions à l'UBGS basket. Comme vous le savez, faute de reconduction de la subvention de la ville de Bourbourg, l'UBGS cette union sportive entre les 2 clubs n'a pu continuer. Ainsi nous avons décidé au moment du vote de notre BP de ne pas proposer au vote la subvention à l'UBGS soit 83 000 euros. Cette somme étant inscrite en provision dans l'attente de pouvoir en collaboration avec le bureau de l'OGS basket réévaluer la subvention nécessaire à la reprise par eux de l'équipe première. Cette équipe première aux couleurs de l'OGS basket évoluera en Nationale 3. Pour cela je vous propose de leur octroyer une subvention complémentaire de fonctionnement de 52 500 euros.

7.5 O.G.S. Cyclisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association OGS Cyclisme doit absorber un déficit budgétaire dû à une baisse imprévue de subvention.

En effet, cette baisse de subvention ne permet pas de couvrir tous les frais d'évolution alors que les équipes sont engagées.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

OCTROYE : la subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros à l'OGS Cyclisme.

IMPUTE : la dépense à l'article 6574 chapitre 65 sur crédit ouvert au BP 2016 de 83 000 euros sur les « provisions projets sportifs ».

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

VOTE	
Pour	28
Contre	0
Abstentions	2 (S. CHABAB – A. ROUCOU)

F. FINANCES

1. Modification de l'affectation de la subvention versée en 2016 à la Maison de l'Initiative

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une subvention de fonctionnement de 960 000 euros a été attribuée lors du vote du BP 2016 à la Maison de l'Initiative.

La Maison de l'Initiative a sollicité Monsieur le Maire afin d'affecter une partie de cette subvention à hauteur de 204 800 euros pour des équipements d'investissement (notamment amélioration de l'accueil et des installations électriques et de chauffage ainsi que l'acquisition de logiciels de gestion).

Cette demande d'affectation s'explique par le fait que la Maison de l'Initiative a bénéficié de subventions exceptionnelles extérieures (FSE) plus importantes que prévues.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE : de procéder aux opérations budgétaires suivantes :

Article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » - 204 800 euros

Article 20421 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé /Biens mobiliers, matériel et études » 84 000 euros.

Article 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé /Bâtiments et installations » 120 800 euros.

Ces écritures sont reprises sur la Décision Modificative ce jour.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Ne participent pas au vote : Evelyne Haegman, Benoit Cuvillier, Olivier Berthe, Michel Dassonville et Sébastien Wallyn.

2. Décision modificative de crédits –Dépenses / recettes – Exercice 2016 budget principal

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que certains crédits ouverts au Budget Principal 2016 doivent être modifiés.

Monsieur le Maire propose des rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivant le document budgétaire annexé.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

EMET : un avis favorable à la proposition ci-dessous.

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chapitre 204</u> : Subventions d'équipement versées	204 800.00	<u>Chapitre 021</u> : Virement de la section de Fonctionnement	233 800.00
<u>Chapitre 20</u> : Immobilisation incorporelle	16 050.00		
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	- 16 050.00		
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	27 000.00		
<u>Chapitre 27</u> : Autres immobilisations financières	2 000.00		
<u>TOTAL</u>	233 800.00	<u>TOTAL</u>	233 800.00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général	74 252.00	<u>Chapitre 75</u> : Autres produits de gestion courante	2000.00
<u>Chapitre 012</u> : Charges de personnel	- 60 010.00	<u>Chapitre 77</u> : Produits exceptionnels	99 742.00
<u>Chapitre 65</u> : Autres charges de gestion courante	-144 800.00		
<u>Chapitre 66</u> : Charges financières	6500.00		
<u>Chapitre 67</u> : Charges exceptionnelles	- 8 000.00		
<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section Investissement	233 800.00		
<u>TOTAL</u>	101 742.00	<u>TOTAL</u>	101 742.00

VOTE
Pour 28
Contre 0
Abstentions 2 (S. CHABAB – A. ROUCOU)

Martial BEYAERT :

Une petite décision modificative de crédits qui vous est proposée ce soir en investissement à 233 800 euros et en fonctionnement pour 101 742 euros. Cette proposition permet d'ajuster les crédits votés au BP en dépenses comme en recettes. En dépenses d'investissement il faut noter l'affectation en investissement d'une partie de la subvention votée au BP 2016 de l'ordre de 204 800 euros pour la Maison de l'Initiative. C'était le point précédent. En dépenses de fonctionnement ce sont principalement des ajustements ou des crédits supplémentaires sur des demandes de services à hauteur de 74 252 euros au chapitre 11 notamment pour le salon du vélo qui aura lieu au mois de septembre et sur le colis des aînés sur lequel nous avons rajouté 20 000 euros.

En autres charges de gestion courante l'article 65, cela correspond aux transferts de crédits pour la subvention d'investissement de la Maison de l'Initiative à hauteur de 204 800 euros. En recette de fonctionnement nous avons perçu des produits exceptionnels, des remboursements d'EDF pour un montant de 100 000 euros.

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 30 MARS 2016

Monsieur le Maire :

Y-t-il des questions concernant la liste des décisions ?

Madame ROUCOU :

Il y a un emprunt qui a été contacté ?

Martial BEYAERT :

C'est l'emprunt qui avait été prévu au BP 2016 pour la rénovation et le changement de l'éclairage public. C'est un emprunt qui a un intérêt car il va nous permettre de faire de nombreuses économies d'énergie. Donc cela nous permet de faire une balance.

Monsieur le Maire :

Au total l'éclairage public c'est 3 millions d'euros. Quand on a fait le test sur le quartier de l'Albeck on a fait une économie de consommation de 68%. Le budget de l'éclairage public par an c'est un peu plus de 300 000 euros. Donc on va gagner plus de 200 000 euros par an de fonctionnement. Donc cela va couvrir les annuités d'emprunt. De plus je dois vous préciser que l'on attend la réponse, je pense qu'elle viendra en juillet, d'aides de l'état sur les aides à l'investissement, on avait mis l'éclairage public dedans qui va peut-être être financé à 80%. Mais dans l'attente on lance les choses.

Martial BEYAERT :

Le taux d'intérêt est de 1,36.

Madame CHABAB :

La réalisation de travaux sur le camp pour séparer l'autoroute c'est pour quand ?

Monsieur le Maire :

Cela démarre. Cela a commencé hier soir. Cela a été long car on a eu énormément de difficultés à travailler avec la direction interrégionale des routes. L'avis de la DIR notamment pour faire des sondages sur le côté dans le sol ont été très longs. Maintenant pour que les travaux se fassent la nuit il faut dévier la circulation donc cela a été assez compliqué.

Madame CHABAB :

Le coût des travaux ?

Monsieur le Maire :

440 000 euros.

Madame CHABAB :

C'est à notre charge ?

Monsieur le Maire :

C'est dans le million que l'on aura pour l'investissement. Les frais de fonctionnement pour le camp c'est 3,9 millions par an. Ils vont être répartis en 2 postes. Pour la ville 1,2 million pour couvrir tous les frais de fonctionnement de la ville comme l'électricité, l'eau, le chauffage... 2,7 millions c'est pour l'AFEJI pour payer le personnel pour les sanitaires et le reste. Et il y a de l'investissement qui avait été fait le million dont je parle que la ville a mis. Il y avait 2,5 millions qui ont été mis par MSF et un million par la ville de Grande-Synthe et dans ce million on y retrouve le mur anti bruit que l'on va construire le long de l'autoroute. Et c'est sur ce million là que l'on a eu 500 000 euros de la CUD.

Madame CHABAB :

C'est un mur de combien de mètres ?

Monsieur le Maire :

600 mètres.

Madame CHABAB :

Cela va être suffisant ?

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas sûr que cela règle les problèmes mais au moins cela rendra les choses plus complexes.

Prochain conseil municipal le mardi 11 octobre 2016 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19H20